ASSOCIATION ABAJAD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

SiRiS
Chartered accountants, Auditors & Consultants

MEMBER OF THE FORUM OF FIRMS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 103 rue de Miromesnil | 75008 PARIS | Tél. : + 33 1 53 20 32 32 | www.ecovis.fr
S.A.R.L. au capital de 800 000 Euros | SIRET : 449 272 392 00043 | APE : 6920Z | TVA : FR 5444927239200027

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International ® network of firms.
ECOVIS International ® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International ® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

ASSOCIATION ABAJAD

Association régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901

89 avenue de Paris

92320 Châtillon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'association ABAJAD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ABAJAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté notamment sur le caractère approprié des principes comptables suivis et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Pour des raisons administratives, notre rapport n'a pu être émis 15 jours avant l'assemblée générale de l'association.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 26 septembre 2025

SIRIS S.A.R.L.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Gérard BENAZRA
Associé

COMPTES ANNUELS

en euros

ASSO ABAJAD

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Bilan au 31/12/2024

89 AVENUE DE PARIS
92320 CHATILLON

SIRET : 84231010400018 NAF : 8899B

Sommaire

Dossier - page de garde	1
Sommaire	2
BILAN	
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
COMPTE DE RÉSULTAT	
Compte de résultat	5
Compte de résultat (Suite)	6
ANNEXE	
Règles et méthodes comptables	7
Etat des créances et dettes	9
Variation des fonds dédiés - Subventions Publiques	10
Variation des fonds dédiés - Subventions privées	11

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	26 947	11 929	15 018	6 366
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 086		1 086	1 086
TOTAL I	**28 033**	**11 929**	**16 104**	**7 452**
Comptes de liaison **II**				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 688	945	1 743	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	145 130		145 130	176 808
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	250 883		250 883	448 958
Charges constatées d'avance				1 824
TOTAL III	**398 701**	**945**	**397 756**	**627 591**
Frais d'émission des emprunts **IV**				
Primes de remboursement des obligations **V**				
Écarts de conversion actif **VI**				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**426 734**	**12 874**	**413 860**	**635 043**

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	181 570	181 052
Excédent ou déficit de l'exercice	13 120	518
Situation nette	**194 690**	**181 570**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	**194 690**	**181 570**
Comptes de liaison **II**		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	163 815	383 308
TOTAL III	**163 815**	**383 308**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 095	36 620
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	30 260	33 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V	**55 355**	**70 166**
Écarts de conversion passif **VI**		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**413 860**	**635 043**

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	11 123	1 817
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	269 539	451 163
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	3 568	2 901
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	37 000	44 500
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	322 775	181 313
Autres produits	5	212
TOTAL I	**644 010**	**681 906**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	190 384	124 452
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	3 534	2 784
Salaires et traitements	258 135	183 027
Charges sociales	60 791	48 544
Dotations aux amortissements et dépréciations	6 293	4 176
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	103 283	304 662
Autres charges	5 814	6 203
TOTAL II	**628 234**	**673 848**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**15 776**	**8 058**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**15 776**	**8 058**

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 656	7 541
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	**2 656**	**7 541**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-2 656**	**-7 541**
Participation des salariés aux résultats **VII**		
Impôts sur les bénéfices **VIII**		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**644 010**	**681 906**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**630 890**	**681 389**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**13 120**	**518**

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 413 860 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 13 120 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Description de la nature et du périmètre des activités : ABAJAD, association régie par la loi 1901 créée en 2018, a pour objectif d'accompagner des populations adultes non-francophones vers l'emploi par l'apprentissage de la langue française.
L'objectif d'ABAJAD est de développer les compétences des stagiaires grâce à des outils perfectionnés et des formateurs experts dans leur domaine.

Description des moyens mis en œuvre : Les ateliers sont de nature diverse et permettent aux bénéficiaires d'apprendre des outils pratiques de la vie quotidienne et à surmonter des freins éventuels liés à des cultures différentes et des expériences parfois douloureuses : ateliers de prise de confiance en soi et de bien-être, aide à la mobilité, initiation aux outils informatiques, repas conviviaux, sorties culturelles… L'objectif de ces ateliers est d'assurer une prise de conscience de leurs compétences et talents, de lever les freins culturels et in fine d'augmenterles chances d'accès à l'autonomie des participants.

Analyse de l'effectif :

Catégorie de salarié	Salariés	En Régie
Cadres	3	
Employés	5	
Ouvriers		
Agents de maitrise & techniciens		
Apprentis	2	
TOTAL	**10**	

Faits caractéristiques

AUCUN
Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

NEANT

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir. (à détailler)

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élèvent à la clôture de l'exercice à : 163 815€

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 086		1 086
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	2 688	2 688	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	973	973	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26	26	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	139 290	139 290	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	4 840	4 840	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	**148 904**	**147 818**	**1 086**

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :	- A 1 an max. à l'origine				
	- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses					
Fournisseurs et comptes rattachés		25 095	25 095		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		13 677	13 677		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux		16 444	16 444		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts, taxes et assimilés		140	140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance					
TOTAL		**55 355**	**55 355**		

Variation des fonds dédiés - Subventions Publiques

Subventions d'exploitation	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
CHATILLON	2 500		2 500				
DRIEETS 92 2022	641		641				
CHATILLON	2 493		2 493				
CEJ 1	51 650		51 650				
CEJ 2	98 768		45 516			53 252	
PARIS FERTILE 2022	20 306		20 306				
CDV EST ENSEMBLE	7 000		7 000				
EST ENSEMBLE	5 326		5 326				
DRIEETS 92 2023	88 899		88 899				
DRIEETS 75 2023	17 176		17 176				
DRIEETS 93 2023	6 198		6 198				
CHATILLON 2023	3 258		3 258				
PARIS PTEJ	820		820				
SSD COMPETENCE	14 602		14 602				
SSD 18.12.2023	28 800		21 519			7 281	
SSD 10.11.2023	20 000		20 000				
PARIS REFUGE 2024		6 866				6 866	
DRIEETS 92 2024		35 589				35 589	
DRIEETS 93 2024		659				659	
DRIEETS 75 2024		19 103				19 103	
CDV PLAINE COMMUNE		4 550				4 550	
DRAJES		678				678	
ANCT EST ENSEMBLE 2024		3 837				3 837	
TOTAL	**368 438**	**71 282**	**307 905**			**131 815**	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Variation des fonds dédiés - Subventions privées

Contributions financières d'autres organismes	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
FONDATION DELOITTE 2022	1 055		1 055				
FONDATION MACIF	4 508		4 508				
FONDATION EDF	4 358		4 358				
FONDATION LA POSTE	1 088		1 088				
FONDATION QUALITEL	1 106		1 106				
SUBVENTION IAD	2 755		2 755				
FONDATION GENERATION 2		18 000				18 000	
FONDATION IAD 2024		14 000				14 000	
TOTAL	**14 870**	**32 000**	**14 870**			**32 000**	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts